



Ménières, le 29 mai 2017

PV de l'assemblée communale du 29 mai 2017 à 20h00

M. le Syndic Cédric Béguin souhaite la bienvenue et présente la table du Conseil et la table administrative. Il informe l'assemblée que celle-ci sera enregistrée et demande s'il y a des oppositions. Ce n'est pas le cas.

Madame Kristel Lack prendra le PV.

L'assemblée a été convoquée selon les modes en vigueur dans la Commune et au regard de la loi, c'est-à-dire selon la Feuille d'avis officielle n°19 du 12 mai 2017, par avis au pilier public, par tout-ménage ainsi que sur le site internet de la Commune.

M. le Syndic remercie les personnes présentes. Les scrutateurs nommés sont Madame Andréanne Rey et Monsieur Raymond Cuttelod. Le nombre de personnes est de 23, la majorité absolue est fixée à 12. Pour les comptes, les 5 membres du Conseil ne sont pas comptés dans les votes, ce qui ramène la majorité à 10.

M. le Syndic présente le tractanda et demande à l'assemblée s'il suscite des questions. Ce n'est pas le cas, l'assemblée peut délibérer.

Tractanda

1. Procès-verbal de l'assemblée du 20 décembre 2016
2. Comptes 2016
 - a. Compte de fonctionnement
 - b. Compte d'Investissements
 - c. Rapport de l'organe de révision et préavis de la commission financière
 - d. Approbation des Comptes
3. Convention CEP et Commune
 - a. Présentation
 - b. Approbation
4. Informations communales
5. Divers

1. Procès-verbal de l'assemblée du 20 décembre 2016

M. le Syndic n'en refait pas lecture et demande s'il suscite des questions ou des remarques.

M. Luc Corminboeuf se réfère au chemin abîmé Pré-de-la-Cure qui sera réparé et ne fait pas partie du projet Valtraloc. Il précise qu'il avait été dit que les travaux Pré-de-la-Cure seraient une priorité et cela n'apparaît pas dans le PV du 20.12.2016. Il rapporte également qu'il avait été dit que les trottoirs seraient traités en priorité.

Le Syndic répond que c'est toujours d'actualité.

Il n'y a pas d'autres questions. Le PV du 20 décembre 2016 est approuvé à 21 pour et 1 abstention.

2. Comptes 2016

M. le Syndic annonce que les citoyens ont eu la possibilité d'en prendre connaissance par publication in extenso dans le journal, sur le site et qu'ils ont été consultables au bureau 10 jours avant l'assemblée. Les comptes ne sont dès lors pas relus ni détaillés, mais des explications complémentaires sont données par le Syndic.

2.1. Compte de fonctionnement

M. le Syndic donne quelques compléments et précisions, notamment concernant les amortissements extraordinaires. Il précise également que le budget sur 5 ans sera prochainement établi à Fribourg.

Le résultat des comptes de fonctionnement 2016 s'élève à 1'329.12 CHF pour un montant de charge de CHF 1'476'437.04.

M. le Syndic demande si l'assemblée a des questions. Il n'y a pas de questions sur les comptes de fonctionnement.

2.2. Compte d'investissement et bilan

M. le Syndic détaille l'investissement de 2016, soit le goudronnage de Clos-Quartier qui est terminé, le trottoir Route de la Poste, celui Route de Granges et l'étude Valtraloc sont en cours.

M. le Syndic passe la parole à M. Claude Andrey qui lit le rapport de la fiduciaire Fiduflex SA à Estavayer-le-Lac.

M. le Syndic passe la parole à la commission financière pour son rapport.

M. Luc Corminboeuf a étudié les 3 derniers exercices et constate qu'il y a environ 30 % de rentrées fiscales supplémentaires par rapport au budget, sans tenir compte de la Gravière qui est un dossier à part. Il a été effectué environ CHF 300'000.- d'amortissement extraordinaire par année. Vu que la Commune a environ CHF 1'000'000.- de dettes, que les investissements « traînent », il s'interroge si dans les prochaines années la Commune

continue à amortir à ce rythme, elle ne se retrouve sans dette, et que nous n'allions pas au devant d'un problème.

M. le Syndic répond que ce problème à également été soulevé par la commission financière et donne la parole à M. Grégory Blanchard pour l'explication.

M. Grégory Blanchard confirme que les entrées fiscales augmentent et que la situation est saine. Cette année, de gros montants sont alloués aux réserves, mais il met en garde de ne pas tenir compte des CHF 140'000.- de la gravière qui est un versement unique, ainsi que d'entrées relative à l'impôt sur le gain immobilier, qui n'arriveront pas chaque année. Il dit que ce sera au Conseil communal de décider, mais que des investissements seront à faire dans les prochaines années, notamment la STEP et Valtraloc. C'est pourquoi ils ont demandé une planification financière sur 5 ans.

M. Luc Corminboeuf est satisfait de la réponse et que le sujet soit maîtrisé. Il précise que les rentrées fiscales supplémentaires proviennent des personnes physiques.

M. Grégory Blanchard précise que celles des personnes morales sont en baisse.

M. Pierre Perroud informe que dans les années à venir, la Commune devra payer sa participation à plusieurs projet, comme l'EMS, le CO de Cugy, les transports scolaires, etc.

L'Assemblée n'a pas d'autre question.

2.3. Rapports de l'organe de révision et de la commission financière

M. Grégory Blanchard fait lecture du rapport de la commission financière, annonce le préavis positif de l'organe de révision Fiduflex SA, et invite l'assemblée à accepter les comptes 2016.

2.4. Approbation

M. le Syndic passe au vote des comptes 2016 qui sont acceptés à l'unanimité. Il remercie l'Assemblée pour la confiance donnée.

Approbation 22 personnes.

3. Convention CEP et Commune

3.1. Présentation

M. le Syndic informe que nous avons reçu une nouvelle convention entre le CEP et la Commune pour acceptation par l'Assemblée communale.

M. Perroud présente la nouvelle convention et ses modifications. A la suite de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire, il faut adapter la convention entre les Communes de la Broye et les services de logopédie, psychologie et psychomotricité de la Broye. Les modifications sont formelles et expliquées dans le Journal Communal de mai 2017.

M. le Syndic remercie M. Perroud pour ces explications et demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas.

Il passe donc au vote de la convention.

3.2. Approbation

Approbation : 23 personnes, pas d'avis contraire. Convention acceptée à l'unanimité.

4. Information communales

4.1. Assèchement du chemin vers CVT Mécanique

M. le Syndic informe que les travaux ont été effectués ce printemps.

4.2. VALTRALOC

M. Perroud présente l'avancée du projet suite aux 3 séances de la Commission VALTRALOC, aux 3 rendez-vous avec M. Biland du Service des ponts et chaussées, aux séances avec les urbanistes et les ingénieurs.

Ces diverses séances ont permis de regrouper les informations et de faire des comparaisons.

Le Service des Ponts et Chaussées représenté par M. Biland a compris que nous sommes une petite commune et que les coûts ne pourront pas être exorbitants. Il a donné de précieux conseils. Il suggère d'étudier la création d'une zone 20km/h au centre du village pour résoudre la complexité de la situation (place, parkings, école, maison de commune, déchetterie, pompiers, restaurant, arrêts de bus, etc.) dont la mise aux normes pourrait nous coûter cher.

Une étude de faisabilité du centre village doit être faite, au vu des réglementations qui changent chaque année. Le projet est à considérer dans sa globalité: entrées du village, trottoirs route de Granges et route de Fétigny, centre du village, revêtement phonique (à la charge du canton, sécurité, etc.

M. Claude Andrey informe qu'une séance sera à agender entre la Commission VALTRALOC et le Conseil, afin que celui-ci prenne position.

M. Julien Corminboeuf demande si un délai peut être donné pour la mise en place du projet et éventuellement sa réalisation.

M. le Syndic informe que c'est notamment le centre-village qui pose le plus de problème.

M. Pierre Perroud aimerait que les entrées de village puissent être faites. L'ingénieur a transmis non le coût des travaux, mais le prix de son mandat. Le souhait de M. Perroud est que cette partie soit effectuée l'année prochaine afin de bénéficier la subvention du canton. Le projet sera présenté une fois qu'il sera complet.

M. le Syndic informe que le projet global a été vu avec la Commission et que M. Biland a été recontacté, car ses honoraires sont moins onéreux que ceux du bureau d'ingénieurs. Le Conseil et la Commission doivent se mettre d'accord.

M. Julien Corminboeuf comprend donc qu'un projet VALTRALOC sera à voter l'année prochaine.

M. le Syndic et M. Pierre Perroud répondent par la positive.

M. Luc Corminboeuf précise que le revêtement de la route sera de toute façon effectué aux frais du canton, Valtraloc ou non.

M. le Syndic précise que si le tapis de la route est effectué avant le projet VALTRALOC, lors de la réalisation du projet, les modifications seront à la charge de la Commune. Cela permet des économies. Il précise également que les canalisations traversant les routes ont été contrôlées dernièrement par l'entreprise KFS Service de canalisations.

Idéalement, un projet devrait être présenté cet automne.

M. Luc Corminboeuf trouve très bien qu'une planification financière à 5 ans soit prévue, mais il pense judicieux d'avoir un coût global du projet, à y incorporer.

M. Perroud informe que ce document a été transmis à la Commission Valtraloc.

M. Luc Corminboeuf informe qu'il ne s'agit pas du document souhaité.

M. Perroud répond que tous les documents ont été transmis à la Commission Valtraloc; les estimations figurent dans les pièces jointes du 19 janvier 2017 (5 dossiers à lire).

4.3. Auberge des XIX Cantons

M. le Syndic informe que lui-même et M. Andrey ont été convoqués par le restaurateur qui leur a fait part de son souhait de quitter la Commune.

4.4 PAL

M. le Syndic informe que suite à la publication dans la FAO du 12 mai 2017, le Conseil communal va préparer et transmettre sa détermination au SeCA.

4.5 Trottoir Route de la Poste

M. le Syndic informe qu'il a eu un rendez-vous avec les frères Guisolan, M. Ansermet ainsi que l'architecte. Un rendez-vous avec les propriétaires doit encore avoir lieu.

M. Philippe Caille demande si la Commune peut exproprier.

M. le Syndic répond que oui, mais sous certaines conditions.

M. Julien Corminboeuf demande ce qui retient la réalisation du trottoir en bas.

M. le Syndic lui répond que le Conseil a décidé de faire la mise à l'enquête en une fois. Tant que la Commune n'a pas l'accord des propriétaires, le projet devrait être fait en 2 étapes et engendrerait des frais supplémentaires.

M. Luc Corminboeuf dit que le quartier est terminé et que tout est en vrac alors qu'il s'agit d'un quartier neuf, c'est pour ça qu'il propose de faire en 2 étapes.

M. le Syndic informe qu'une partie est réglée avec les propriétaires, mais que la partie du bas dépend aussi des mêmes propriétaires.

M. Jean-Charles Schüpbach demande que vu qu'il s'agit d'une sortie sur une route communale et demande pourquoi ce n'est pas introduit dans le projet Valtraloc.

M. Luc Corminboeuf précise que Valtraloc ne concerne que la traversée du village, donc uniquement la partie de la sortie sur la route.

M. Jean-Charles Schüpbach demande ce qui est en fait compris dans Valtraloc.

M. le Syndic dit qu'une séance Valtraloc sera agendée après l'été.

M. le Syndic met un terme à la discussion. Ces détails seront discutés lors des séances du Conseil communal et de la Commission Valtraloc afin d'être présentés ensuite à la population.

M. Luc Corminboeuf n'est pas d'accord. Des trottoirs ont été votés par l'assemblée en décembre 2015. Un crédit a été voté et des coûts ont été peaufinés par la suite. Il lui aurait été dit que le projet a été annulé. Ensuite il a été dit que le projet du trottoir était une priorité. Il est d'avis que vu que la dernière maison est bientôt terminée, il est nécessaire de terminer le quartier. Le chemin a été usé pendant les constructions. Il serait nécessaire de refaire le chemin en même temps que le trottoir. Il demande ce que le Conseil communal va faire, que la décision prise par l'assemblée il y a 2 ans, soit le trottoir dans le quartier soit exécutée, indépendamment de la sortie, qui doit être réglée à part.

M. le Syndic répond qu'il n'y a pas de problème. Le Conseil pensait tout faire en une fois pour économiser les frais inhérents à plusieurs mises à l'enquête au lieu d'une seule. Il précise que la décision finale appartient au Conseil communal et non à l'Assemblée.

M. Luc Corminboeuf demande à ce que le Conseil dise s'il ne veut plus de ce trottoir et soit clair.

M. Le Syndic confirme que le Conseil veut mener ce projet à bien.

Mme Sabine Moret pense également qu'il est préférable d'avoir un projet global plutôt que de faire petit bout par petit bout.

M. Luc Corminboeuf précise que la situation n'est pas très pratique, au vu du nombre d'usagers de ce chemin.

L'assemblée n'a plus de questions.

5. Divers

M. Claude Andrey informe qu'une personne malveillante a mis des branches avec des poteaux dans le dépôt de branches. Celles-ci ont dû être transportées chez Goutte à Sévaz par 2 personnes.

M. Luc Corminboeuf demande quand le chemin à côté de chez lui sera réparé suite au dégât occasionnés en 2015 par un agriculteur et qui passera à la caisse.

M. Eloi Moret informe qu'il est l'agriculteur concerné et qu'il a labouré aux bornes, il a contrôlé sur Geoplanet. Il n'a pas abîmé le chemin, celui-ci était déjà abîmé par les camions lors des chantiers.

M. le Syndic informe que le Conseil prend note.

M. Luc Corminboeuf propose une alternative à la sortie du quartier par un sens unique et veut savoir la position du Conseil.

M. le Syndic répond qu'il y aura plus de risque pour les enfants.

M. Luc Corminboeuf dit qu'il y aurait tout à gagner à cette alternative.

M. le Syndic pose la question à Mme Deplazes, habitante du quartier.

Mme Claudia Deplazes dit que sur le chemin de l'école, les enfants sont plus accompagnés.

M. Pascal Robert informe qu'à l'époque du terrain avait été acquis par la Commune pour élargir le chemin à côté de la Fondation de l'Epi.

M. le Syndic demande à M. Daniel Perrin, car il siégeait au conseil à cette époque.

M. Daniel Perrin informe qu'à la base il s'agit d'un chemin agricole. Cela fait plus de 20 ans que cela est discuté et que rien ne bouge.

M. Julien Corminboeuf informe qu'à l'époque il en avait discuté avec le promoteur et qu'on lui avait dit d'attendre le problème pour le résoudre.

M. Jean-Charles Schüpbach pense que maintenant que des urbanistes se penchent sur le projet Valtraloc, cela pourrait être discuté afin d'éviter que le sujet ne revienne à chaque assemblée.

M. Philippe Caille informe qu'il a approché un conseiller communal pour une ouverture supplémentaire de la déchetterie. Il demande l'avancée.

M. le Syndic informe qu'une enquête a été faite à la déchetterie.

M. Andrey informe que cela se fera, il reste à décider l'heure et à partir de quand. Le Conseil doit encore s'organiser avec les employés communaux.

Remerciements

M. le Syndic remercie ses collègues du Conseil pour tout le travail accompli, les citoyens pour leur présence active, le personnel de l'administration, tous les employés communaux ainsi que les membres des commissions.

M. le Syndic remercie l'assemblée et convie ses participants au verre de l'amitié.

L'assemblée levée à 21h18.

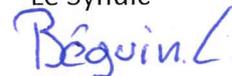
La Secrétaire



K. Lack



Le Syndic



C. Béguin